

# L'agriculture

## Les mesures et dispositifs favorisant le maintien de l'agriculture

(cf. p. 52 de l'édition papier)

Les aides aux exploitations, aux filières agricoles et agroalimentaires sont mises en place de façon à soutenir la viabilité économique des exploitations agricoles tout en tenant compte des préoccupations environnementales et des attentes sociétales.

En complément des dispositifs nationaux, le conseil régional met en œuvre différentes aides visant :

- le maintien des exploitations et de l'emploi, l'aide à l'installation
- le soutien aux agriculteurs spécialisés
- l'incitation à la diversification des exploitations de grandes cultures
- le soutien aux filières d'élevage, à la modernisation des bâtiments
- l'aide à l'alimentation de qualité, la sécurité sanitaire et la traçabilité
- le soutien aux circuits courts, à la transformation à la ferme
- le développement de la filière horticole et de la pépinière par la recherche et l'expérimentation
- le soutien des initiatives de valorisation des agro-ressources.

Cf. le catalogue des aides régionales actualisé régulièrement.

### Focus sur trois dispositifs : Prevoir, Primheur et Atrea volet 2

Ces dispositifs entrent dans le cadre de la nouvelle programmation 2007-2013. Le bilan ci-dessous concerne la période qui va de l'adoption des nouveaux dispositifs en mars 2008 à octobre 2010.

#### Programme régional pour l'élevage, la valorisation agricole et l'initiative rurale (Prevoir)

Il s'agit d'une aide aux investissements matériels des exploitations agricoles franciliennes de polyculture, de grandes cultures et d'élevage. Prevoir est constitué de quatre volets :

- volets 1 et 2 : transformation à la ferme, énergies renouvelables (méthanisation, chaufferie biomasse...), diversification, accueil à la ferme, circuits courts et vente directe ;
- volet 3 : développement des industries de 1<sup>re</sup> transformation de produits agricoles franciliens (meunerie, laiterie...);
- volet 4 : modernisation des exploitations d'élevage.

Total affecté au 22 octobre 2010 : 2,1 M€ Région + 1,2 M€ Feader pour 132 dossiers.

Les dossiers « jeunes agriculteurs » représentent environ 15 % du total et les dossiers « agriculteurs biologiques », environ 20 %. Le dispositif Prevoir répond à un besoin de ce type d'exploitants (financement de matériel spécifique à l'agriculture biologique par exemple), à un moment important de la vie de l'exploitation (démarrage pour les jeunes agriculteurs ou conversion pour les agriculteurs biologiques).

Répartition géographique : Seine-et-Marne (environ 55 %), Yvelines (environ 25 %), Essonne (environ 15 %).

#### Programme régional pour l'initiative en maraîchage et horticulture dans les espaces urbanisés et ruraux (Primheur)

Ce programme fournit une aide aux investissements matériels des exploitations agricoles franciliennes dites « spécialisées » (maraîchage, arboriculture, horticulture et pépinière).

Total affecté au 22 octobre 2010 par la Région : 2,3 M€.

Les dossiers « jeunes agriculteurs » représentent environ 9 % du total et les dossiers « agriculteurs biologiques », environ 137 %. Les types d'exploitations aidées sont majoritairement des exploitations de maraîchage (environ 50 %) et d'arboriculture (environ 10 %).

Répartition géographique : Seine-et-Marne (environ 50 %), Val-d'Oise (environ 20 %), Yvelines (environ 20 %).

### **Appui à la transmission et à la reprise des exploitations agricoles (Atrea), volet 2 « aide directe à l'installation »**

Atrea apporte une aide directe à l'installation de nouveaux agriculteurs, répondant aux critères réglementaires européens et nationaux. L'aide intervient en complément des aides nationales à l'installation mais est modulée selon des critères propres à la Région : bonification des systèmes bio, élevage, agriculture « spécialisée » et exclusion des exploitations de grande dimension.

Affectations 2009-2010 : 308 500 € pour 62 dossiers.

Un bilan à mi-parcours de ces dispositifs sera réalisé en 2011.

*Source : conseil régional*

### **Le Cervia**

La politique régionale vise également à asseoir l'identité agricole et alimentaire de la région et à soutenir l'innovation et la qualité dans les entreprises du secteur alimentaire grâce au centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire (Cervia).

Créé en 2007, le Cervia regroupe le comité de promotion des produits agricoles et alimentaires et le centre régional d'innovation et de transfert de technologies alliant :

- la promotion et la valorisation du territoire, des produits et des savoir-faire agricoles et alimentaires franciliens ;
- l'expertise et le soutien au secteur alimentaire en Île-de-France.

Enfin, le conseil régional a également mis en place une politique spécifique pour le soutien et la valorisation de l'agriculture périurbaine.

*Source : conseil régional*